



SÉANCE DU 21 MAI 2024

DELIBERATION n° 2024-05-181 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 15/05/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt et un mai à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 44

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Marianne CHOLLET, Vice-présidente, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Bernard BACCI, Armand BATTISTON, Gérard MUSSOT (suppléant de Sophie Blancheton),, Emeline BRISSEAU, Stéphane CATALAN (suppléant de Mireille Conte-Jaubert), Jérôme COSNARD, Christophe DARDENNE, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Thierry LAFAYE, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Philippe MARIGOT, Dominique BERNESCUT (suppléant de Pierre-Jean Martinet), Marie-Noëlle LAUBA (suppléante de Pâquerette Peyridieux), Laura RAMOS, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents : 24

Laurent DE LAUNAY, Chantal GANTCH, Jean-Luc BARBEYRON, Marie-Sophie BERNADEAU, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Sandy CHAUVEAU, Jean Louis D'ANGLADE, Julie DUMONT, Hélène ESTRADÉ, Lionel GACHARD, Christophe GIGOT, Fabienne KRIER, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Gérard MOULINIER, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Christophe-Luc ROBIN, Baptiste ROUSSEAU, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 10

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Jean-Philippe LE GAL pouvoir à Laurence ROUEDE, Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Thierry MARTY, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Philippe DURAND-TEYSSIER pouvoir à Michel MILLAIRE, Christophe GALAN pouvoir à Hervé ALLOY, Monique JULIEN pouvoir à Denis SIRDEY, Michèle LACOSTE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, François TOSI pouvoir à Bernard GUILHEM, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Michel MASSIAS

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

SUIVI DES CONTRATS DE CONCESSIONS

CONCESSION D'EXPLOITATION DU RÉSEAU DE TRANSPORT PUBLIC DE VOYAGEURS DE LA CALI : AVENANT N°10 - EVOLUTION DU SERVICE CALIVÉLO ET DES BIENS MIS À DISPOSITION

Sur proposition de Madame Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente en charge des transports et des mobilités douces, et de Monsieur Denis SIRDEY, Conseiller communautaire délégué en charge du suivi des contrats de concessions

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération du Libournais et notamment son article 3-1-2° portant compétence en matière d'organisation de la mobilité ;

Vu les articles L.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1411-6 qui dispose que « *tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public ne peut intervenir qu'après un vote de l'assemblée délibérante. Tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5% est soumis pour avis à la commission visée à l'article L. 1411-5. L'assemblée délibérante qui statue sur le projet d'avenant est préalablement informée de cet avis.* » ;

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.3135-1, R.3135-8 et R.3135-9 ;

Vu le contrat de délégation de service public n°2018-02 en date du 7 mai 2019 pour l'exploitation du réseau de transport public de voyageurs,

Considérant que La Cali est Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) sur son territoire, et à ce titre compétente pour l'organisation des services réguliers de transport public urbain et non urbain de personnes, ainsi que pour l'organisation de transport de proximité à la demande ;

Considérant que le Conseil communautaire a, le 21 mars 2019 par délibération n°2019-03-027, délégué l'exploitation de son réseau de transport public de voyageurs par un contrat de délégation de service public établi entre la société Transdev Urbain Libournais (TUL) et La Cali pour une période allant du 1er septembre 2019 au 31 août 2027 ;

Considérant l'avenant n°6 au contrat de transport public de voyageurs lequel met en place un service de location de vélo (Calivélo) ;

Considérant que depuis la mise en place de ce service les résultats de l'utilisation sont très satisfaisants et qu'il convient de développer l'offre aux usagers ;

Considérant qu'ainsi il est nécessaire d'augmenter le nombre de stations de vélos en libre-service et d'augmenter le nombre de vélos en location longue durée de la manière suivante ;

Considérant néanmoins qu'afin d'améliorer encore l'offre de transport proposée, il apparaît nécessaire d'apporter certaines évolutions au service. La Cali a décidé de nouvelles adaptations à savoir :

Vélos en libre-service :

- 5 stations supplémentaires sur les communes d'Abzac (1), Guîtres (1), Camps sur l'Isle (1), et Libourne (2), qui s'ajoutent aux 48 préexistantes portant le total à 53 stations.
- 5 bornes à Abzac, 5 bornes à Guîtres, 5 bornes à Camps sur l'Isle, 10 bornes à Libourne, 2 bornes en plus à Vayres, 5 bornes en plus à la gare de Libourne, 5 bornes en plus à Peyronneau, 2 bornes en plus au Pont de Bordeaux, 2 bornes en plus aux Deux Tours, 2 bornes en plus à la gare de Coutras soit 43 bornes supplémentaires qui s'ajoutent aux 303 bornes préexistantes portant le total à 346 bornes.
- 35 vélos à assistance électrique supplémentaires qui s'ajoutent aux 212 préexistants portant le total de 247 vélos à assistance électrique

Vélos en location longue durée :

- 100 vélos à assistance électrique supplémentaires qui s'ajoutent aux 120 préexistants portant le total à 220 vélos à assistance électrique.
- 10 Vélos cargos supplémentaires qui s'ajoutent aux 6 préexistants portant le total à 16 vélos cargo.

Considérant qu'en conséquence, ces évolutions ainsi que les modifications présentées ci-dessus se traduisent au compte d'exploitation prévisionnel du service Cali Vélo comme suit :

	Avenant n° 6	Avenant n°10
Montant global du contrat HT	1 103 153 €	1 238 158 €
Coût Cali HT	896 399 €	933 061 €

Considérant que cela représente au total pour l'ensemble de la concession un chiffre d'affaire d'un montant total de 40 646 411 € HT soit un coût total pour la Cali de 39 686 818 € HT.

Considérant que pour prendre en compte ces éléments, les annexes au contrat suivantes sont modifiées:

- Annexe 1 : mise à jour annexe 2 « Inventaire des biens mis à disposition par l'Autorité Organisatrice »
- Annexe 2 : mise à jour annexe 3 « Inventaire des biens mis à disposition par le concessionnaire »
- Annexe 3 : mise à jour du compte d'exploitation prévisionnel « Cali Vélo » (Annexe 3 avenant n°6)

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 6 mai 2024,

Vu l'avis de la commission d'attribution des contrats de concession en date du 6 mai 2024,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (54 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver le projet d'avenant n°10 à la concession pour l'exploitation du réseau de transport public de voyageurs de La Cali,
- d'autoriser la modification des annexes sus visées consécutivement à l'avenant n°10,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°10 à la concession pour l'exploitation du réseau de transport public de voyageurs de La Cali et toutes les pièces et documents y afférents.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le

28 mai 2024

Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme

et par délégation

Philippe BUISSON,

Président de la Communauté d'Agglomération du

Libournais,

Président de séance



Fabienne FONTENEAU,
Vice-présidente,
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 24/05/2024

Reçu en préfecture le 24/05/2024

Publié le



ID : 033-200070092-20240521-2024_05_181-DE



LA CALI
L'AGGLO
RIVE DROITE DE BORDEAUX

**Avenant 10
à la Convention
de Délégation de Service Public
du réseau de transport public urbain**

DSP 2018-02

Du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2027

ENTRE

La Communauté d'Agglomération du Libournais, représentée par son Président, Philippe BUISSON, agissant en vertu d'une délibération n°2024-05- du Conseil communautaire en date du 21 mai 2024

ci-après dénommé « l'autorité délégante » ou « La Cali »

ET

La société Transdev Urbain du Libournais, Société par Actions Simplifiée au capital de 150 000€ immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Libourne sous le numéro 844 404 004 représentée par M. Pascal MORGANTI, dans ses fonctions de Président, aux fins des présentes, agissant au nom et pour le compte de la société.

ci-après dénommée « le Concessionnaire »

Exposé préalable

Par contrat de concession de transport approuvé par délibération du Conseil Communautaire en date du 21 mars 2019 (ci-après dénommée « la Concession »), La Cali, en sa qualité d'Autorité Organisatrice, a confié au concessionnaire la gestion du réseau de transport public de personnes sur son périmètre de compétences.

Ce contrat a fait l'objet de neuf avenants.

Par délibération du Conseil communautaire n° 2023-05-136 autorisant la signature de l'avenant n°6 au contrat, La Cali a permis, sur son territoire, le déploiement de vélos en location longue durée et en libre-service.

Il est considéré, après 11 mois de fonctionnement, qu'afin d'améliorer l'offre de location du service CALIVELO, il est nécessaire d'augmenter le nombre de stations de vélos en libre-service et d'augmenter le nombre de vélos en location longue durée.

Ces modifications du contrat interviennent dans le cadre des articles L.3135-1, R.3135-8 du code de la commande publique.

Ceci exposé, il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 - AUGMENTATION DU NOMBRE DE BIENS MIS A DISPOSITION (VELOS, STATIONS ET BORNES)

Afin de répondre aux besoins des usagers, l'Autorité Organisatrice a souhaité augmenter le nombre de stations et le nombre de vélos en location de la manière suivante :

Vélos en libre-service :

- 5 stations supplémentaires sur les communes d'Abzac (1), Guîtres (1), Camps-sur-L'Isle (1), et Libourne (2), qui s'ajoutent aux 48 préexistantes portant le total à 53 stations.
- 5 bornes à Abzac, 5 bornes à Guîtres, 5 bornes à Camps sur l'Isle, 10 bornes à Libourne, 2 bornes en plus à Vayres, 5 bornes en plus à la gare de Libourne, 5 bornes en plus à Peyronneau, 2 bornes en plus au Pont de Bordeaux, 2 bornes en plus aux Deux Tours, 2 bornes en plus à la gare de Coutras soit 43 bornes supplémentaires qui s'ajoutent aux 303 bornes préexistantes portant le total à 346 bornes.
- 35 vélos à assistance électrique supplémentaires qui s'ajoutent aux 212 préexistants portant le total de 247 vélos à assistance électrique

Vélos en location longue durée :

- 100 vélos à assistance électrique supplémentaires qui s'ajoutent aux 120 préexistants portant le total à 220 vélos à assistance électrique.
- 10 Vélos cargos supplémentaires qui s'ajoutent aux 6 préexistants portant le total à 16 vélos cargo.

Les paragraphes 4 et 5 de l'article 1 de l'avenant n°6 « mise en place d'un service de location de vélos » sont modifiés en conséquence :

L'autorité organisatrice a contractualisé avec la société Ecovélo pour un service de location en libre-service constitué de 247 vélos et 53 stations. Dans le cadre de cette activité VLS, le concessionnaire aura la charge de l'équilibrage des stations et de la maintenance des vélos.

Pour le service VLD, il est prévu la mise à disposition du public d'un parc de 220 VAE, 30 VAE pliants et 16 vélos Cargo. Dans le cadre du service VLD, le concessionnaire est en charge de la commercialisation et la maintenance des VAE. Ce service sera organisé autour de l'agence commerciale déjà existante située 62, avenue Galliéni à Libourne et d'un atelier d'entretien existant au dépôt Calibus pour l'exploitation du réseau de transport, situé 11, rue Gustave Eiffel à Saint Denis de Pile. Il sera également mis en place des outils spécifiques permettant de diffuser ce nouveau service à l'échelle du territoire de La Cali, tels que présentés ci-après.

Il est précisé que ces matériels, comme les précédents, sont la propriété de l'Autorité Organisatrice et sont mis à la disposition du Concessionnaire à titre gracieux. Les VAE constituent des biens de retour au sens de l'article 16.1 du contrat de concession et sont ainsi intégrés à l'inventaire joint à l'annexe 1 du présent avenant.

Ainsi, l'annexe 1 de l'avenant n° 6 « Annexe 2 - du contrat - Biens mis à disposition par l'autorité organisatrice » est modifiée. (Annexe 1 du présent avenant)

Article 2 - MODIFICATION DES INVESTISSEMENTS REALISEE PAR TUL

Afin de pouvoir assurer le fonctionnement opérationnel du service compte tenu de l'augmentation du nombre de Vélos, il convient d'augmenter la capacité de stockage dont dispose le Délégitaire sur le site de Saint Denis de Pile.

Par ailleurs, pour permettre d'assurer la continuité de service au regard de l'augmentation du nombre de station et de vélos, il convient de prévoir un véhicule supplémentaire afin d'effectuer les rééquilibrages consécutifs.

Ainsi TUL fera l'acquisition :

- de deux (2) conteneurs de stockage installés sur le dépôt de St-Denis-de-Pile.
- d'un véhicule supplémentaire pour le rééquilibrage et le remplacement des batteries en station ainsi que pour les livraisons des vélos à domicile ou aux abords des mairies pour les communes hors Libourne.

Ainsi, l'annexe 2 de l'avenant n°6 « Annexe 3 - du contrat - Biens mis à disposition par le concessionnaire » est modifiée. (Annexe 2 du présent avenant).

Article 3 - CONSTRUCTION SUPPLEMENTAIRE AU DEPOT DE SAINT DENIS DE PILE REALISEE PAR TUL

La construction du nouveau local de 35 M2 sur le dépôt de TUL, prévu par l'avenant n°6 (article 2) est décalée à janvier 2025.

En conséquence, l'amortissement du local est corrigé dans le compte d'exploitation prévisionnel joint à l'annexe 3 de présent avenant,

Article 4 - MODIFICATION DU PEERSONNEL AFFECTE AU SERVICE

Le développement du service CALIVELO nécessite de renforcer les effectifs du Concessionnaire pour assurer son bon fonctionnement opérationnel. Le concessionnaire recrutera un (1) agent de maintenance-rééquilibrage : en charge de l'entretien courant des vélos, gère la gestion des batteries (charge et swap), gère le rééquilibrage des vélos en stations et transporte les vélos en atelier. Il sera également en charge des livraisons sur rendez-vous à domicile ou aux abords des mairies pour les communes hors Libourne.

En conséquence l'article 3 de l'avenant n°6 « Modalités opérationnelles d'exécution du service « Cali Vélo » est modifié comme suit :

3.1 Le personnel affecté au service

Le fonctionnement opérationnel du service « Cali Vélo » sera assuré par le Concessionnaire, par 4,2 personnes à temps plein.

L'Autorité Organisatrice et le Concessionnaire conviennent que la gestion de ce personnel et son recrutement le cas échéant seront assurés sous la responsabilité du Concessionnaire en considération des éléments suivants :

- **0,2 responsable du service** : garant du bon fonctionnement de l'ensemble du service « Cali Vélo » et de son suivi ; il anime les équipes et a la charge de la gestion commerciale et administrative du service. La gestion du service sera assurée par le responsable marketing du Concessionnaire dont le périmètre sera étendu. Afin de permettre cette extension de

périmètre, un alternant sera recruté par la société Transdev et mis à disposition du Concessionnaire pour l'équivalent de 0.2 ETP.

- **1 chef d'équipe maintenance** : garant de la disponibilité de la flotte de vélos ; il anime l'équipe technique, réalise les commandes de pièces et assure une partie de la maintenance atelier.
- **1 agent de maintenance** : réceptionne les vélos pour la maintenance préventive et curative et assure les tâches de maintenance.
- **2 agents de maintenance-rééquilibrage** : en charge de l'entretien courant des vélos, gère la gestion des batteries (charge et swap), gère le rééquilibrage des vélos en stations et transporte les vélos en atelier. Il sera également en charge des livraisons sur rendez-vous à domicile ou aux abords des mairies pour les communes hors Libourne.
- **L'agent affecté à l'agence commerciale dans le cadre du contrat initial verra ses missions étendues** : pour la distribution et le retour des vélos sur rendez-vous en agence pour les habitants de Libourne.

Il est précisé que les postes de chef d'équipe maintenance, d'agent de maintenance et d'agent de maintenance et de rééquilibrage, sont pourvus par le biais de contrat à durée indéterminée.

3.2 Horaires de l'agence commerciale

Les horaires d'ouvertures de l'agence seront les suivants :

- Les lundi, mercredi et jeudi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
- Le mardi de 13h30 à 19h00
- Le vendredi de 8h00 à 13h30

Article 5 - REGIME FINANCIER

5.1 Recettes d'exploitation perçues par le Concessionnaire

Compte-tenu de l'augmentation du nombre de stations et du nombre de vélos mis en location, les recettes perçues par le Concessionnaire sont revues comme suit :

Recettes HT						
	2023	2024	2025	2026	2027	Toute DSP
VLD	5 200 €	37 483 €	45 500 €	46 883 €	32 617 €	167 683 €
VLS	7 561 €	25 609 €	33 372 €	39 207 €	31 664 €	137 413 €
TOTAL Recettes usagers	12 761 €	63 092 €	78 872 €	86 090 €	64 280 €	305 096 €

5.2 Contribution versée par l'Autorité Organisatrice

Compte-tenu de l'augmentation du nombre de stations et du nombre de vélos mis en location, les montants de la contribution forfaitaire d'exploitation sont revus comme suit :

Contribution forfaitaire Cali					
2023	2024	2025	2026	2027	Toute DSP
124 193 €	198 432 €	234 520 €	230 678 €	145 237 €	933 061 €

Les impacts financiers de l'augmentation du nombre de stations et du nombre de vélos mis en location viennent ainsi modifier l'annexe 3 de l'avenant n°6 « Compte d'exploitation prévisionnel » présenté à l'annexe 3 du présent avenant.

Article 6 - PORTEE DE L'AVENANT

Toutes les clauses de la concession et de ses avenants préexistants, à l'exception des articles et annexes spécifiquement modifiés par le présent avenant n°10, demeurent inchangées.

Elles restent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux stipulations contenues dans le présent avenant n°10, lesquelles prévalent en cas de divergence.

Fait en deux exemplaires à Libourne, le

Pour l'Autorité Organisatrice

Le Président de la Cali

Philippe BUISSON

Pour le Concessionnaire

Le Président de Transdev Urbain du Libournais

Pascal MORGANTI

Liste des annexes de l'avenant n°10 :

- Annexe 1 : mise à jour Annexe 2 « Inventaire des biens mis à disposition par l'Autorité Organisatrice »
- Annexe 2 : mise à jour « Annexe 3 Inventaire des biens mis à disposition par le Concessionnaire »
- Annexe 3 : mise à jour du compte d'exploitation prévisionnel « Cali Vélo » (*Annexe 3 avenant 6*)

ANNEXE 1 –
ANNEXE 2 INVENTAIRE DES BIENS MIS A DISPOSITION
PAR L'AUTORITE ORGANISATRICE – mise à jour mai 2024

1 Dispositif de vidéosurveillance : Seipra

Type	Nombre
Caméra (y compris câbles)	24
Caméra mixte audio/vidéo (y compris câbles)	54
Enregistreur vidéo (y compris câbles + antenne + support + lien alarme de détresse + récepteur GPS)	27
Support de stockage	29
Voyants déportés d'état de fonctionnement (y compris câbles)	26
Bouton de détresse	20
Switch	26
Système de lecture (câbles, rack...)	1
Pièces détachées :	
<i>Enregistreur vidéo (y compris câbles + antenne + support + lien alarme de détresse + récepteur GPS)</i>	1
<i>Caméra (y compris câbles)</i>	1
<i>Caméra mixte audio/vidéo (y compris câbles)</i>	1
<i>Support de stockage</i>	2

2. Dispositif de comptage : Dilax

Système de comptage global pour Bus 2 portes	6
Système de comptage global pour Midibus 2 portes	7
Système de comptage global pour Autocar 2 portes	9
Système de comptage global pour Minibus 1 porte	4

3. Mobiliers urbains : Urbanéo / Clear Channel

Poteaux d'arrêts urbains et non-urbains	290
Poteaux d'arrêts TAD	72
Poteaux provisoires	8
Abris-voyageurs non-publicitaires	89
Abris-voyageurs publicitaires	68

4. Immobilier :

Agence commerciale : 62 avenue Gallieni – 33500 Libourne	1
--	---

5. Autre :

Dépôt: situé sur le Parc d'Activités de Frappe, 11 rue Gustave Eiffel à Saint Denis de Pile.	1
--	---

Vélos:	
Type	Nombre
Vélos à assistance électrique, modèle Moka Arcade pour le service VLS	247
Vélos à assistance électrique, modèle Brooklyn Arcade pour le service VLD	220
Vélos pliants à assistance électrique, modèle E-Foldingn Arcade pour le service VLD	30
Vélos cargos à assistance électrique, modèle Babboe Cyclable pour le service VLD	16
Equipements des stations vélos :	
Type	Nombre
Bornes Ecovélo	346
Totem Ecovélo	57
Dalle en béton	22



ANNEXE 2 – ANNEXE 3 INVENTAIRE DES BIENS MIS A DISPOSITION PAR LE CONCESSIONNAIRE – Mise à jour mai 2024

Table with multiple columns: N° de l'Etat, Nom, Adresse, Surface, etc. It is organized into sections: 3.1 - AGENS ROLANTS, 3.1.1 - Véhicules, 3.1.1.1 - Véhicules Diesel, 3.1.1.2 - Véhicules GPL, 3.1.1.3 - Véhicules Hybrides, 3.1.1.4 - Véhicules Électriques, 3.1.1.5 - Véhicules à Moteur à Combustion Interne. Each section contains a detailed list of vehicles with their respective specifications and status.

5.1.1 Véhicules de réserve

Anciens standards		Ages moyens d'années												ENR	Donation 1		Cods de mens à disposition de (exercice hors frais financiers)																					
N° Parc	Marque	Nb de places (Militaire + civils + conducteurs)	Antiquité ou origine (par rapport au référentiel de base)	Date de mise en service	Age à la fin de l'année	Nombre d'heures de véhicule	Date de sortie de flotte	Dernière date de sortie de flotte	Age	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040							
015	Chrysler	100	Chrysler, 1990	17/02/2002	67	6	01/03/2019	31/03/2027	7,0	8,0	9,0	10,0	11,0	12,0	13,0	14,0	14,7	75 000,0€		25 000,0€																		
Autres articles		Ages moyens d'années												ENR	Donation 1 <td colspan="12">Cods de mens à disposition de (exercice hors frais financiers)</td>		Cods de mens à disposition de (exercice hors frais financiers)																					
N° Parc	Marque	Nb de places (Militaire + civils + conducteurs)	Antiquité ou origine (par rapport au référentiel de base)	Date de mise en service	Age à la fin de l'année	Nombre d'heures de véhicule	Date de sortie de flotte	Dernière date de sortie de flotte	Age	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	0		0																	
Autres articles		Ages moyens d'années												ENR	Donation 1 <td colspan="12">Cods de mens à disposition de (exercice hors frais financiers)</td>		Cods de mens à disposition de (exercice hors frais financiers)																					
N° Parc	Marque	Nb de places (Militaire + civils + conducteurs)	Antiquité ou origine (par rapport au référentiel de base)	Date de mise en service	Age à la fin de l'année	Nombre d'heures de véhicule	Date de sortie de flotte	Dernière date de sortie de flotte	Age	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	0		0																	
Autres articles		Ages moyens d'années												ENR	Donation 1 <td colspan="12">Cods de mens à disposition de (exercice hors frais financiers)</td>		Cods de mens à disposition de (exercice hors frais financiers)																					
N° Parc	Marque	Nb de places (Militaire + civils + conducteurs)	Antiquité ou origine (par rapport au référentiel de base)	Date de mise en service	Age à la fin de l'année	Nombre d'heures de véhicule	Date de sortie de flotte	Dernière date de sortie de flotte	Age	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	0		0																	
Autres articles		Ages moyens d'années												ENR	Donation 1 <td colspan="12">Cods de mens à disposition de (exercice hors frais financiers)</td>		Cods de mens à disposition de (exercice hors frais financiers)																					
N° Parc	Marque	Nb de places (Militaire + civils + conducteurs)	Antiquité ou origine (par rapport au référentiel de base)	Date de mise en service	Age à la fin de l'année	Nombre d'heures de véhicule	Date de sortie de flotte	Dernière date de sortie de flotte	Age	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	0		0																	
Autres articles		Ages moyens d'années												ENR	Donation 1 <td colspan="12">Cods de mens à disposition de (exercice hors frais financiers)</td>		Cods de mens à disposition de (exercice hors frais financiers)																					
N° Parc	Marque	Nb de places (Militaire + civils + conducteurs)	Antiquité ou origine (par rapport au référentiel de base)	Date de mise en service	Age à la fin de l'année	Nombre d'heures de véhicule	Date de sortie de flotte	Dernière date de sortie de flotte	Age	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	0		0																	
Autres articles		Ages moyens d'années												ENR	Donation 1 <td colspan="12">Cods de mens à disposition de (exercice hors frais financiers)</td>		Cods de mens à disposition de (exercice hors frais financiers)																					
N° Parc	Marque	Nb de places (Militaire + civils + conducteurs)	Antiquité ou origine (par rapport au référentiel de base)	Date de mise en service	Age à la fin de l'année	Nombre d'heures de véhicule	Date de sortie de flotte	Dernière date de sortie de flotte	Age	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	0		0																	
Autres articles		Ages moyens d'années												ENR	Donation 1 <td colspan="12">Cods de mens à disposition de (exercice hors frais financiers)</td>		Cods de mens à disposition de (exercice hors frais financiers)																					
N° Parc	Marque	Nb de places (Militaire + civils + conducteurs)	Antiquité ou origine (par rapport au référentiel de base)	Date de mise en service	Age à la fin de l'année	Nombre d'heures de véhicule	Date de sortie de flotte	Dernière date de sortie de flotte	Age	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	0		0																	
Autres articles		Ages moyens d'années												ENR	Donation 1 <td colspan="12">Cods de mens à disposition de (exercice hors frais financiers)</td>		Cods de mens à disposition de (exercice hors frais financiers)																					
N° Parc	Marque	Nb de places (Militaire + civils + conducteurs)	Antiquité ou origine (par rapport au référentiel de base)	Date de mise en service	Age à la fin de l'année	Nombre d'heures de véhicule	Date de sortie de flotte	Dernière date de sortie de flotte	Age	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	0		0																	
Autres articles		Ages moyens d'années												ENR	Donation 1 <td colspan="12">Cods de mens à disposition de (exercice hors frais financiers)</td>		Cods de mens à disposition de (exercice hors frais financiers)																					

ANNEXE 3 –
: COMPTE D'EXPLOITATION PREVISIONNEL SERVICE CALI VELO (MODIFIEE)

Charges Concessionnaires									
	2023	2024	2025	2026	2027	Toute DSP	VR		
Informatique licence et maintenance annuelle Proloc	3 236	9 841	11 988	11 988	7 992	45 045 €			
Personnel	95 250	153 083	172 063	172 063	118 063	710 521 €			
1 chef d'équipe mécanicien	26 833	46 000	46 000	46 000	30 667	195 500 €			
3 Mécaniciens / rééquilibreur y compris intérimaire renfort été	62 000	96 083	115 063	115 063	80 063	468 271 €			
0,5 renfort livraison agence + domicile	-	-	-	-	-	0 €			
0,2 responsable de service	6 417	11 000	11 000	11 000	7 333	46 750 €			
Formation technicien cycle	-	-	-	-	-	0 €			
Pièces détachées vélos	4 388	34 456	56 430	65 680	43 787	204 741 €			
Marketing	6 000	4 000	3 000	3 000	3 000	19 000 €			
Autres charges	6 551	13 251	14 181	14 300	9 647	57 930 €			
Assurance	-	-	-	-	-	0 €			
Redevance d'occupation du domaine public	-	-	-	-	-	0 €			
Redevance de mise à disposition de biens du domaine public	-	-	-	-	-	0 €			
Location TPE	140	240	240	240	160	1 020 €			
Commissions CB	211	1 041	1 301	1 420	1 061	5 034 €			
Location local	88	150	150	150	100	638 €			
Electricité + eau	1 167	2 000	2 000	2 000	1 333	8 500 €			
Entretien véhicules	2 042	4 367	4 800	4 800	3 200	19 208 €			
Carburant	2 904	5 453	5 690	5 690	3 793	23 530 €			
Investissements concessionnaire	11 248	27 260	32 202	25 955	11 299	107 964 €			
Dotations amortissements sur 3 ans (Matériel informatique, outillage vélos aménagement atelier)	5 559	13 672	13 941	8 382	270	41 824 €			0 €
Frais financiers amortissement sur 3 ans	376	719	390	83	1	1 569 €			
Dotations amortissements sur 6 ans (Véhicules, armoires charges et stockage batterie)	4 649	11 402	12 796	12 796	8 530	50 172 €			26 601 €
Frais financiers amortissement sur 6 ans	663	1 467	1 357	1 038	342	4 868 €			
Dotations amortissements sur 20 ans (Construction espace complémentaire)	-	-	2 500	2 500	1 667	6 667 €			43 333 €
Frais financiers amortissement sur 20 ans	-	-	1 218	1 156	490	2 864 €			
Frais généraux	4 739	9 049	10 843	10 960	7 249	42 839 €			
IS	1 432	2 734	3 277	3 312	2 191	12 946 €			
Marge	4 112	7 852	9 409	9 510	6 290	37 173 €			
TOTAL Charges	136 954	261 525 €	313 393 €	316 768 €	209 518 €	1 238 158 €			
Recettes HT									
VLD	5 200 €	37 483 €	45 500 €	46 883 €	32 617 €	167 683 €			
VIS	7 561 €	25 609 €	33 372 €	39 207 €	31 664 €	137 413 €			
TOTAL Recettes usagers	12 761 €	63 092 €	78 872 €	86 090 €	64 280 €	305 096 €			
Contribution Cali	124 193	198 432	234 520	230 678	145 237	933 061			



SÉANCE DU 21 MAI 2024

DELIBERATION n° 2024-05-182 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 15/05/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt et un mai à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 44

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Marianne CHOLLET, Vice-présidente, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Bernard BACCI, Armand BATTISTON, Gérard MUSSOT (suppléant de Sophie Blancheton), Emeline BRISSEAU, Stéphane CATALAN (suppléant de Mireille Conte-Jaubert), Jérôme COSNARD, Christophe DARDENNE, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Thierry LAFAYE, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Philippe MARIGOT, Dominique BERNESCUT (suppléant de Pierre-Jean Martinet), Marie-Noëlle LAUBA (suppléante de Pâquerette Peyridieux), Laura RAMOS, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents : 24

Laurent DE LAUNAY, Chantal GANTCH, Jean-Luc BARBEYRON, Marie-Sophie BERNADEAU, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Sandy CHAUCHEAU, Jean Louis D'ANGLADE, Julie DUMONT, Hélène ESTRADÉ, Lionel GACHARD, Christophe GIGOT, Fabienne KRIER, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Gérard MOULINIER, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Christophe-Luc ROBIN, Baptiste ROUSSEAU, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 10

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Jean-Philippe LE GAL pouvoir à Laurence ROUEDE, Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Thierry MARTY, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Philippe DURAND-TEYSSIER pouvoir à Michel MILLAIRE, Christophe GALAN pouvoir à Hervé ALLOY, Monique JULIEN pouvoir à Denis SIRDEY, Michèle LACOSTE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, François TOSI pouvoir à Bernard GUILHEM, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Michel MASSIAS

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

SUIVI DES CONTRATS DE CONCESSIONS

CONCESSION D'EXPLOITATION DU RÉSEAU DE TRANSPORT PUBLIC DE VOYAGEURS DE LA CALI : AVENANT N°11 - EVOLUTION RESEAU ET DES BIENS MIS À DISPOSITION

Sur proposition de Madame Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente en charge des transports et des mobilités douces, et de Monsieur Denis SIRDEY, Conseiller communautaire délégué en charge du suivi des contrats de concessions

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération du Libournais et notamment son article 3-1-2° portant compétence en matière d'organisation de la mobilité ;

Vu les articles L.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1411-6 qui dispose que « *tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public ne peut intervenir qu'après un vote de l'assemblée délibérante. Tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5% est soumis pour avis à la commission visée à l'article L.1411-5. L'assemblée délibérante qui statue sur le projet d'avenant est préalablement informée de cet avis.* » ;

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L.3135-1, R.3135-7, R.3135-8 et R.3135-9 ;

Vu le contrat de délégation de service public n°2018-02 en date du 7 mai 2019 pour l'exploitation du réseau de transport public de voyageurs, et notamment l'article 33.3 relatif aux kilomètres marginaux ;

Vu les délibérations n° 2024-04-050 et n° 2024-04-051 en date du 10 avril 2024 ;

Considérant que La Cali est Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) sur son territoire, et à ce titre compétente pour l'organisation des services réguliers de transport public urbain et non urbain de personnes, ainsi que pour l'organisation de transport de proximité à la demande ;

Considérant que le Conseil communautaire a, le 21 mars 2019 par délibération n° 2019-03-027, délégué l'exploitation de son réseau de transport public de voyageurs par un contrat de délégation de service public établi entre la société Transdev Urbain Libournais (TUL) et La Cali pour une période du 1er septembre 2019 au 31 août 2027 ;

Considérant que depuis la prise d'effet du contrat au 1er septembre 2019, le réseau Calibus circule sur le territoire de La Cali et que les résultats de la fréquentation sont supérieurs aux fréquentations prévisionnelles,

Considérant néanmoins qu'afin d'améliorer encore l'offre de transport proposée, il apparaît nécessaire d'apporter certaines évolutions au service. La Cali a décidé de nouvelles adaptations à savoir :

- Desserte de la commune de Lalande de Pomerol par la ligne 3
- Desserte de de l'IME Saint Emilion par la ligne 4
- Création de la ligne 10 desservant Galgon et Saint Ciers d'Abzac.
- Amélioration de la desserte de la ligne 7
- Suppression des 1ers services les samedis matin (ligne 1, 3,9 bastidette)
- Modification d'horaires
- Modification de noms d'arrêt
- Création d'arrêts supplémentaires

Considérant que les avenants n°3, n°5 et n°9 ne modifient pas le montant global du contrat et que le service Calivélo dispose (avenant n°6 et n°10) d'un compte d'exploitation prévisionnel dissocié et qu'en conséquence, ces évolutions ainsi que les modifications présentées ci-dessus se traduisent au compte d'exploitation prévisionnel comme suit :

	Contrat initial	Avenant n° 1	Avenant n°2	Avenant n°4 remplacé par avenant n° 7	Avenant n°8	Avenant n°11
Montant global du contrat en € HT	36 613 837 €	36 917 440 €	37 940 224 €	38 825 613 €	39 408 253 €	40 180 080 €
Coût Cali (CFE + RFV + Impôts com-pensés) en € HT	35 874 435 €	36 281 295 €	37 291 003 €	38 181 944 €	38 753 757 €	39 525 584 €

Considérant que cela représente avec le service Calivélo un chiffre d'affaires de 238 € HT soit un coût total pour la Cali de 40 458 645 € HT ;

Considérant que pour prendre en compte ces éléments, les annexes au contrat suivantes sont modifiées :

Annexe 1 : Annexe 1 du contrat « Description des services » modifiée,

Annexe 2 : Annexe 9 du contrat « Compte d'exploitation prévisionnel » modifiée,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 6 mai 2024,

Vu l'avis de la commission d'attribution des contrats de concession en date du 6 mai 2024,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (54 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver l'avenant n°11 à la concession pour l'exploitation du réseau de transport public de voyageurs de La Cali,
- d'autoriser la modification des annexes sus visées consécutivement à l'avenant n°11,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°11 à la concession pour l'exploitation du réseau de transport public de voyageurs de La Cali et toutes les pièces et documents y afférents.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le

28 mai 2024

Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
et par délégation

Philippe BUISSON,

Président de la Communauté d'Agglomération du

Libournais,

Président de séance



Fabienne FONTENEAU,
Vice-présidente,
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 24/05/2024

Reçu en préfecture le 24/05/2024

Publié le



ID : 033-200070092-20240521-2024_05_182-DE



**Avenant n°11
à la Convention
de Délégation de Service Public
du réseau de transport public urbain**

DSP n°2018-02

Du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2027

ENTRE

La Communauté d'Agglomération du Libournais, représentée par son Président, Philippe BUISSON, agissant en vertu d'une délibération n°..... du conseil communautaire en date du 21 mai 2024,

ci-après dénommé « l'autorité délégante » ou « La Cali »

ET

La société Transdev Urbain du Libournais, Société par Actions Simplifiée au capital de 150 000€ immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Libourne sous le numéro 844 404 004 représentée par M. Pascal MORGANTI, dans ses fonctions de Président, aux fins des présentes, agissant au nom et pour le compte de la société.

ci-après dénommée « le Concessionnaire »

Exposé préalable

Par contrat de concession de transport approuvé par délibération du Conseil Communautaire en date du 21 mars 2019 (ci-après dénommée « la Concession »), La Cali, en sa qualité d'Autorité Organisatrice, a confié au concessionnaire la gestion du réseau de transport public de personnes sur son périmètre de compétences.

Ce contrat a fait l'objet de dix avenants.

Afin d'adapter l'offre de transport aux besoins des usagers et d'assurer la cohérence du réseau, et conformément au principe d'adaptabilité du service public, La Cali a décidé de la mise en place des évolutions suivantes :

- Desserte de la commune de Lalande de Pomerol par la ligne 3
- Desserte de de l'IME Saint Emilion par la ligne 4
- Création de la ligne 10 desservant Galgon et Saint Ciers d'Abzac.
- Amélioration de la desserte de la ligne 7
- Suppression des 1ers services les samedis matin (ligne 1, 3,9 bastidette)
- Modification d'horaires
- Modification de noms d'arrêt
- Création d'arrêts supplémentaires

Ces modifications apportées aux lignes rentrent dans le cadre de l'article 33.3 du contrat « Marge de validité des charges et impact des modifications de l'offre de service » et relèvent des articles L.3135-1, R 3135-7 et R3135-8 du code de la commande publique.

Ceci exposé, il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 - EVOLUTION DES LIGNES

Afin de répondre aux besoins des usagers, l'Autorité Organisatrice a souhaité apporter les modifications ci-après au réseau Calibus (cf. description des services en annexe 1). Ces modifications ont fait l'objet d'une notification préalable au concessionnaire dans l'attente de la passation de l'avenant conformément à l'article 13.1 « modification à l'initiative de l'Autorité Organisatrice ».

A compter du 29 avril 2024 :

- Ligne 3 : desserte de la commune de Lalande-de-Pomerol et créations des arrêts Marchesseau et Ecole à Lalande -de-Pomerol, et Mairie à Pomerol.

- Ligne 4 : desserte de l'IME de Saint-Emilion et création des arrêts Domaine du Ruste et IME. Prolongation de 5 courses entre Libourne et Saint-Denis-de-Pile.

- Ligne 7 : création d'une course St-Quentin-de-Baron 6h35 – Libourne 7h15 et d'un aller-retour St-Quentin-de-Baron – Libourne : 14h30 St-Quentin-de-Baron – 15h10 Libourne, et 15h30 Libourne- 16h10 St-Quentin-de-Baron.
Retarder les départs de St-Quentin-de-Baron de 7h22 à 7h35, de 17h55 de Libourne à 18h10 et de 19h00 de Libourne à 19h15.

- Ligne 10 : création d'une ligne avec desserte des communes de Galgon et de Saint-Ciers-d'Abzac, et création des arrêts Mairie de Galgon et Mairie de Saint-Ciers-d'Abzac.

A compter du 6 juillet 2024 :

- Lignes 1, 3, 9 et Bastidette : suppression des 1ères courses destinées à desservir l'hôpital R. Boulin le samedi.

- Bastidette : modification de circuit, ne plus emprunter la rue Gabriel Massias mais continuer sur le quai du Priourat.

- Ligne 6 : retarder le départ de Libourne de 18h05 à 18h15.

- Ligne 9 : avancer le départ de 8h10 de St-Seurin-sur-L'Isle à 8h05, et desservir l'arrêt Les Jauguilles à Abzac.

A cela s'ajoutent les modifications de noms d'arrêts suivants :

- Libourne :
 - o Cci devient CCI – Campus du Lac.
 - o Ecoles du Sud devient Ecole Gisèle Halimi.

- St-Denis-de-Pile :
 - o Beaumale devient Stade.
 - o Petit Frappe devient Frappe.



Article 2 - ENGAGEMENT DE FREQUENTATION

Les engagements de fréquentation définis à l'article 32.1 du contrat, sont revus comme suit :

Exercice	(1) Engagement de fréquentation lignes régulières urbaines et non-urbaines	(2) Engagement de fréquentation TAD	(3) Engagement de fréquentation TPMP	TOTAL
2023	1 155 273	19 209	12 690	1 187 172
2024	1 230 833	19 491	12 875	1 263 198
2025	1 270 694	19 775	13 062	1 303 531
2026	1 273 863	20 063	13 251	1 307 177
2027	819 537	13 397	9 027	841 961

Article 3 - IMPACT FINANCIER DES MODIFICATIONS DE L'OFFRE

Les impacts financiers des modifications d'offre sur les charges ont été déterminés selon les procédures décrites à l'article 33 3° du Contrat.

Compte tenu de ces ajustements financiers, les montants des recettes de fréquentation valorisée définis à l'article 38 du contrat, sont revus comme suit :

Exercice	(1) RFVP = 15% des Charges d'exploitation contractuelles (hors TAD et TPMP)	(2) Engagement de fréquentation des lignes régulières urbaines, non-urbaines	(3) = (1) / (2) Recette moyenne par voyage contractuelle (hors TAD et TPMP)
2023	738 552	1 155 273	0,639288
2024	772 337	1 230 833	0,627491
2025	783 416	1 270 694	0,616526
2026	780 118	1 273 863	0,612403
2027	514 687	819 537	0,628022

Compte tenu de ces ajustements financiers, les montants de la contribution forfaitaire d'exploitation définie à l'article 39 du contrat, sont revus comme suit :

Exercice	(1) CV _N	(2) CF _N	(3) RFVP _N	(4) RVTP _N	(5) RAP _N	(6) = (1)+(2)-(3)-(4)-(5) CFE
2023	1 605 694	3 368 264	738 552	23 073	107 778	4 104 555
2024	1 781 417	3 417 688	772 337	23 408	110 729	4 292 631
2025	1 871 415	3 401 743	783 416	23 748	113 942	4 352 052
2026	1 878 751	3 372 440	780 118	24 093	116 860	4 330 119
2027	1 244 727	2 219 818	514 687	16 413	82 798	2 850 648

Article 4 - PORTEE DE L'AVENANT

Toutes les autres clauses du contrat de concession de transport et de ses avenants subséquents, à l'exception des articles et annexes spécifiquement modifiés par le présent avenant demeurent inchangées.

Elles restent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux stipulations contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de divergences.

Fait en deux exemplaires à Libourne, le

Pour l'Autorité Organisatrice
Le Président de la Cali

Philippe BUISSON

Pour le Concessionnaire
Le Président de Transdev Urbain du Libournais

Pascal MORGANTI

Liste des annexes de l'avenant n°11 :

Annexe 1 : Annexe 1 du contrat « Description des services » modifiée,

Annexe 2 : Annexe 9 du contrat « Compte d'exploitation prévisionnel » modifiée,

Ligne

Bastidette

En direction de : Bastidette

Lundi à Samedi

Renvois	Làv	06:05	06:48	07:30	08:15	09:00	09:40	10:20	11:00	11:40	12:20	13:30	14:10	14:50	15:30	16:10	16:55	17:40	18:25
LIBOURNE-Gares 2		06:05	06:48	07:30	08:15	09:00	09:40	10:20	11:00	11:40	12:20	13:30	14:10	14:50	15:30	16:10	16:55	17:40	18:25
LIBOURNE-Belotte		06:06	06:49	07:31	08:16	09:01	09:41	10:21	11:01	11:41	12:21	13:31	14:11	14:51	15:31	16:11	16:56	17:41	18:26
LIBOURNE-L'EpINETTE		06:08	06:51	07:33	08:18	09:03	09:43	10:23	11:03	11:43	12:23	13:33	14:13	14:53	15:33	16:13	16:58	17:43	18:28
LIBOURNE-Parc de l'EpINETTE		06:09	06:52	07:34	08:19	09:04	09:44	10:24	11:04	11:44	12:24	13:34	14:14	14:54	15:34	16:14	16:59	17:44	18:29
LIBOURNE-La Marne		06:10	06:53	07:35	08:20	09:05	09:45	10:25	11:05	11:45	12:25	13:35	14:15	14:55	15:35	16:15	17:00	17:45	18:30
LIBOURNE-Alexandre Dumas		06:10	06:53	07:35	08:20	09:05	09:45	10:25	11:05	11:45	12:25	13:35	14:15	14:55	15:35	16:15	17:00	17:45	18:30
LIBOURNE-Hôpital Robert Boulin		06:12	06:55	07:37	08:22	09:07	09:47	10:27	11:07	11:47	12:27	13:37	14:17	14:57	15:37	16:17	17:02	17:47	18:32
LIBOURNE-Michelet		06:13	06:56	07:38	08:23	09:08	09:48	10:28	11:08	11:48	12:28	13:38	14:18	14:58	15:38	16:18	17:03	17:48	18:33
LIBOURNE-Alexandre Dumas		06:14	06:57	07:39	08:24	09:09	09:49	10:29	11:09	11:49	12:29	13:39	14:19	14:59	15:39	16:19	17:04	17:49	18:33
LIBOURNE-La Marne		06:14	06:58	07:40	08:25	09:09	09:49	10:29	11:09	11:49	12:29	13:39	14:19	14:59	15:39	16:20	17:05	17:50	18:33
LIBOURNE-Gallieni		06:15	06:59	07:41	08:26	09:10	09:50	10:30	11:10	11:50	12:30	13:40	14:20	15:00	15:40	16:21	17:06	17:51	18:34
LIBOURNE-Gares 1		06:15	06:59	07:41	08:26	09:10	09:50	10:30	11:10	11:50	12:30	13:40	14:20	15:00	15:40	16:21	17:06	17:51	18:34
LIBOURNE-Max Linder		06:17	07:01	07:43	08:28	09:12	09:52	10:32	11:12	11:52	12:32	13:42	14:22	15:02	15:42	16:23	17:08	17:53	18:36
LIBOURNE-Pont de Fronsac		06:18	07:02	07:44	08:29	09:13	09:53	10:33	11:13	11:53	12:33	13:43	14:23	15:03	15:43	16:24	17:09	17:54	18:37
LIBOURNE-Marché		06:20	07:04	07:46	08:31	09:15	09:55	10:35	11:15	11:55	12:35	13:45	14:25	15:05	15:45	16:26	17:11	17:56	18:39
LIBOURNE-Pont de Bordeaux		06:22	07:06	07:48	08:33	09:17	09:57	10:37	11:17	11:57	12:37	13:47	14:27	15:07	15:47	16:28	17:13	17:58	18:41
LIBOURNE-De Lattre de Tassigny		06:22	07:07	07:49	08:34	09:17	09:57	10:37	11:17	11:57	12:37	13:47	14:27	15:07	15:47	16:29	17:14	17:59	18:41
LIBOURNE-Cours des Girondins		06:23	07:08	07:50	08:35	09:18	09:58	10:38	11:18	11:58	12:38	13:48	14:28	15:08	15:48	16:30	17:15	18:00	18:43
LIBOURNE-Montaudon		06:25	07:10	07:52	08:37	09:20	10:00	10:40	11:20	12:00	12:40	13:50	14:30	15:10	15:50	16:32	17:17	18:02	18:44
LIBOURNE-Rue de la Somme		06:26	07:11	07:53	08:38	09:21	10:01	10:41	11:21	12:01	12:41	13:51	14:31	15:11	15:51	16:33	17:18	18:03	
LIBOURNE-Quai de la Roquette		06:27	07:12	07:54	08:39	09:22	10:02	10:42	11:22	12:02	12:42	13:52	14:32	15:12	15:52	16:34	17:19	18:04	
LIBOURNE-Quai du Priourat		06:29	07:14	07:56	08:41	09:24	10:04	10:44	11:24	12:04	12:44	13:54	14:34	15:14	15:54	16:36	17:21	18:06	
LIBOURNE-De Lattre de Tassigny		06:29	07:14	07:56	08:41	09:24	10:04	10:44	11:24	12:04	12:44	13:54	14:34	15:14	15:54	16:36	17:21	18:06	
LIBOURNE-Cours des Girondins		06:30	07:17	07:59	08:44	09:25	10:05	10:45	11:25	12:05	12:45	13:55	14:35	15:15	15:55	16:39	17:24	18:09	
LIBOURNE-Marché		06:32	07:19	08:01	08:46	09:27	10:07	10:47	11:27	12:07	12:47	13:57	14:37	15:17	15:57	16:41	17:26	18:12	
LIBOURNE-Chanzay		06:34	07:21	08:03	08:48	09:29	10:09	10:49	11:29	12:09	12:49	13:59	14:39	15:19	15:59	16:43	17:28	18:14	
LIBOURNE-Gares 2		06:40	07:25	08:10	08:55	09:35	10:15	10:55	11:35	12:15	12:55	14:05	14:45	15:25	16:05	16:50	17:35	18:20	

En direction de : Bastidette

Dimanche

Renvois	08:20	09:00	09:40	10:20	11:00	11:40	12:20
LIBOURNE-Gares 2	08:20	09:00	09:40	10:20	11:00	11:40	12:20
LIBOURNE-Belotte	08:21	09:01	09:41	10:21	11:01	11:41	12:21
LIBOURNE-L'EpINETTE	08:23	09:03	09:43	10:23	11:03	11:43	12:23
LIBOURNE-Parc de l'EpINETTE	08:24	09:04	09:44	10:24	11:04	11:44	12:24
LIBOURNE-La Marne	08:25	09:05	09:45	10:25	11:05	11:45	12:25
LIBOURNE-Alexandre Dumas	08:25	09:05	09:45	10:25	11:05	11:45	12:25
LIBOURNE-Hôpital Robert Boulin	08:27	09:07	09:47	10:27	11:07	11:47	12:27
LIBOURNE-Michelet	08:28	09:08	09:48	10:28	11:08	11:48	12:28
LIBOURNE-Alexandre Dumas	08:29	09:09	09:49	10:29	11:09	11:49	12:29
LIBOURNE-La Marne	08:29	09:09	09:49	10:29	11:09	11:49	12:29
LIBOURNE-Gallieni	08:30	09:10	09:50	10:30	11:10	11:50	12:30
LIBOURNE-Gares 1	08:30	09:10	09:50	10:30	11:10	11:50	12:30
LIBOURNE-Max Linder	08:32	09:12	09:52	10:32	11:12	11:52	12:32
LIBOURNE-Pont de Fronsac	08:33	09:13	09:53	10:33	11:13	11:53	12:33
LIBOURNE-Marché	08:35	09:15	09:55	10:35	11:15	11:55	12:35
LIBOURNE-Pont de Bordeaux	08:37	09:17	09:57	10:37	11:17	11:57	12:37
LIBOURNE-De Lattre de Tassigny	08:37	09:17	09:57	10:37	11:17	11:57	12:37
LIBOURNE-Cours des Girondins	08:38	09:18	09:58	10:38	11:18	11:58	12:38
LIBOURNE-Montaudon	08:40	09:20	10:00	10:40	11:20	12:00	12:40
LIBOURNE-Rue de la Somme	08:41	09:21	10:01	10:41	11:21	12:01	12:41
LIBOURNE-Quai de la Roquette	08:42	09:22	10:02	10:42	11:22	12:02	12:42
LIBOURNE-Quai du Priourat	08:44	09:24	10:04	10:44	11:24	12:04	12:44
LIBOURNE-De Lattre de Tassigny	08:44	09:24	10:04	10:44	11:24	12:04	12:44
LIBOURNE-Cours des Girondins	08:45	09:25	10:05	10:45	11:25	12:05	12:45
LIBOURNE-Marché	08:47	09:27	10:07	10:47	11:27	12:07	12:47
LIBOURNE-Chanzay	08:49	09:29	10:09	10:49	11:29	12:09	12:49
LIBOURNE-Gares 2	08:55	09:35	10:15	10:55	11:35	12:15	12:55

Ligne				
6				
En direction de : Libourne Gares				
Hiver_Lundi à Vendredi				
Renvois				
MOULON-Mairie	06:45	08:25	14:00	
MOULON-Gueyrosse	06:46	08:26	14:01	
GÉNISSAC-Montaliret	06:48	08:28	14:03	
GÉNISSAC-Les Hauts de Génissac	06:49	08:29	14:04	
GÉNISSAC-Bourg	06:51	08:31	14:06	
GÉNISSAC-Le Port	06:54	08:35	14:09	
GÉNISSAC-La Cale	06:55	08:36	14:10	
LIBOURNE-Grands Chênes	07:01	08:44	14:17	
LIBOURNE-Centre Commercial 2	07:02	08:45	14:18	
LIBOURNE-Toussaint	07:03	08:46	14:19	
LIBOURNE-Peyronneau	07:04	08:47	14:20	
LIBOURNE-Lucie Aubrac	07:05	08:48	14:21	
LIBOURNE-Parc des Sports	07:06	08:49	14:22	
LIBOURNE-Sous-Préfecture	07:07	08:50	14:23	
LIBOURNE-Gares 2	07:10	08:53	14:25	
En direction de : Moulon Mairie				
Hiver_Lundi à Vendredi				
Renvois				
LIBOURNE-Gares 2	13:25	17:05	18:15	
LIBOURNE-Infanterie	13:28	17:08	18:18	
LIBOURNE-Parc des Sports	13:29	17:09	18:19	
LIBOURNE-Lucie Aubrac	13:30	17:10	18:20	
LIBOURNE-Peyronneau	13:31	17:11	18:21	
LIBOURNE-Toussaint	13:32	17:12	18:22	
LIBOURNE-Centre Commercial 2	13:33	17:17	18:23	
LIBOURNE-Grands Chênes	13:34	17:19	18:24	
GÉNISSAC-Le Port	13:39	17:24	18:29	
GÉNISSAC-La Cale	13:40	17:26	18:30	
GÉNISSAC-Bourg	13:44	17:30	18:34	
GÉNISSAC-Les Hauts de Génissac	13:46	17:32	18:36	
GÉNISSAC-Montaliret	13:47	17:33	18:37	
MOULON-Gueyrosse	13:49	17:35	18:39	
MOULON-Mairie	13:51	17:37	18:41	
En direction de : Libourne Gares				
Hiver_Samedi				
Renvois				
MOULON-Mairie	08:00	09:25	14:00	
MOULON-Gueyrosse	08:01	09:26	14:01	
GÉNISSAC-Montaliret	08:03	09:28	14:03	
GÉNISSAC-Les Hauts de Génissac	08:04	09:29	14:04	
GÉNISSAC-Bourg	08:06	09:31	14:06	
GÉNISSAC-Le Port	08:09	09:34	14:09	
GÉNISSAC-La Cale	08:10	09:35	14:10	
LIBOURNE-Grands Chênes	08:17	09:42	14:17	
LIBOURNE-Centre Commercial 2	08:18	09:43	14:18	
LIBOURNE-Toussaint	08:19	09:44	14:19	
LIBOURNE-Peyronneau	08:20	09:45	14:20	
LIBOURNE-Lucie Aubrac	08:21	09:46	14:21	
LIBOURNE-Parc des Sports	08:22	09:47	14:22	
LIBOURNE-Sous-Préfecture	08:23	09:48	14:23	
LIBOURNE-Gares 2	08:26	09:51	14:25	
En direction de : Moulon Mairie				
Hiver_Samedi				
Renvois				
LIBOURNE-Gares 2	13:25	17:05	18:15	
LIBOURNE-Infanterie	13:28	17:08	18:18	
LIBOURNE-Parc des Sports	13:29	17:09	18:19	
LIBOURNE-Lucie Aubrac	13:30	17:10	18:20	
LIBOURNE-Peyronneau	13:31	17:11	18:21	
LIBOURNE-Toussaint	13:32	17:12	18:22	
LIBOURNE-Centre Commercial 2	13:33	17:17	18:23	
LIBOURNE-Grands Chênes	13:34	17:19	18:24	
GÉNISSAC-Le Port	13:39	17:24	18:29	
GÉNISSAC-La Cale	13:40	17:26	18:30	
GÉNISSAC-Bourg	13:44	17:30	18:34	
GÉNISSAC-Les Hauts de Génissac	13:46	17:32	18:36	
GÉNISSAC-Montaliret	13:47	17:33	18:37	
MOULON-Gueyrosse	13:49	17:35	18:39	
MOULON-Mairie	13:51	17:37	18:41	

Ligne

7

En direction de : Libourne Gares 2

Lundi à Vendredi Hiver

Renvois					
SAINT-QUENTIN-DE-BARON-Mairie	06:35	07:35	09:22	12:43	14:35
SAINT-QUENTIN-DE-BARON-La Magrine	06:37	07:37	09:24	12:45	14:37
SAINT-QUENTIN-DE-BARON-Les Vignes de Bisqueyтан	06:39	07:39	09:26	12:47	14:39
SAINT-QUENTIN-DE-BARON-Le Bourcey	06:40	07:40	09:27	12:48	14:40
NERIGEAN-Jean Bordes	06:42	07:42	09:29	12:50	14:42
NERIGEAN-Mairie	06:43	07:43	09:30	12:51	14:43
NERIGEAN-Le Noble	06:44	07:44	09:31	12:52	14:44
NERIGEAN-Le Moulin	06:45	07:45	09:32	12:53	14:45
SAINT-GERMAIN-DU-PUCH-Cramillan	06:47	07:47	09:34	12:55	14:47
SAINT-GERMAIN-DU-PUCH-Le Genestas	06:48	07:48	09:35	12:56	14:48
SAINT-GERMAIN-DU-PUCH-Le Poteau	06:51	07:51	09:38	12:59	14:51
SAINT-GERMAIN-DU-PUCH-Beaupied	06:53	07:53	09:40	13:01	14:53
SAINT-GERMAIN-DU-PUCH-Ecoles	06:56	07:56	09:42	13:04	14:56
VAYRES-Senau	07:00	08:00	09:45	13:08	15:00
VAYRES-Senau-Aire de Covoiturage	07:00	08:00	09:45	13:08	15:00
ARVEYRES-Brondeau du Tertre	07:03	08:03	09:48	13:11	15:03
ARVEYRES-Bourg	07:04	08:04	09:48	13:12	15:04
ARVEYRES-Port du Noyer	07:08	08:08	09:52	13:16	15:08
LIBOURNE-De Lattre de Tassigny	07:10	08:10	09:54	13:18	15:10
LIBOURNE-Cours des Girondins	07:11	08:11	09:55	13:19	15:11
LIBOURNE-Joffre	07:12	08:12	09:56	13:20	15:12
LIBOURNE-Cours Tourny	07:13	08:13	09:57	13:21	15:13
LIBOURNE-Chanzy	07:14	08:14	09:58	13:22	15:14
LIBOURNE-Gares 2	07:16	08:16	10:00	13:23	15:15

En direction de : Saint-Quentin-de-Baron Mairie

Lundi à Vendredi Hiver

Renvois					
LIBOURNE-Gares 2	12:05	15:30	18:10	19:15	
LIBOURNE-Max Linder	12:07	15:32	18:12	19:17	
LIBOURNE-Pont de Fronsac	12:08	15:33	18:13	19:18	
LIBOURNE-Les Deux Tours	12:09	15:34	18:14	19:19	
LIBOURNE-Pont de Bordeaux	12:10	15:35	18:15	19:20	
ARVEYRES-Port du Noyer	12:12	15:37	18:17	19:22	
ARVEYRES-Bourg	12:16	15:41	18:21	19:26	
ARVEYRES-Brondeau du Tertre	12:17	15:42	18:22	19:27	
VAYRES-Senau-Aire de Covoiturage	12:19	15:44	18:24	19:29	
VAYRES-Senau	12:19	15:44	18:24	19:29	
SAINT-GERMAIN-DU-PUCH-Ecoles	12:23	15:48	18:28	19:33	
SAINT-GERMAIN-DU-PUCH-Le Poteau	12:27	15:52	18:32	19:37	
SAINT-GERMAIN-DU-PUCH-Beaupied	12:29	15:54	18:34	19:39	
SAINT-GERMAIN-DU-PUCH-Le Genestas	12:31	15:56	18:36	19:41	
SAINT-GERMAIN-DU-PUCH-Cramillan	12:32	15:57	18:37	19:42	
NERIGEAN-Le Moulin	12:34	15:59	18:39	19:44	
NERIGEAN-Le Noble	12:35	16:00	18:40	19:45	
NERIGEAN-Mairie	12:36	16:01	18:41	19:46	
NERIGEAN-Jean Bordes	12:38	16:03	18:43	19:48	
SAINT-QUENTIN-DE-BARON-Le Bourcey	12:39	16:04	18:44	19:49	
SAINT-QUENTIN-DE-BARON-Les Vignes de Bisqueyтан	12:40	16:05	18:45	19:50	
SAINT-QUENTIN-DE-BARON-La Magrine	12:41	16:06	18:46	19:51	
SAINT-QUENTIN-DE-BARON-Mairie	12:43	16:08	18:48	19:53	

En direction de : Libourne Gares

Samedi

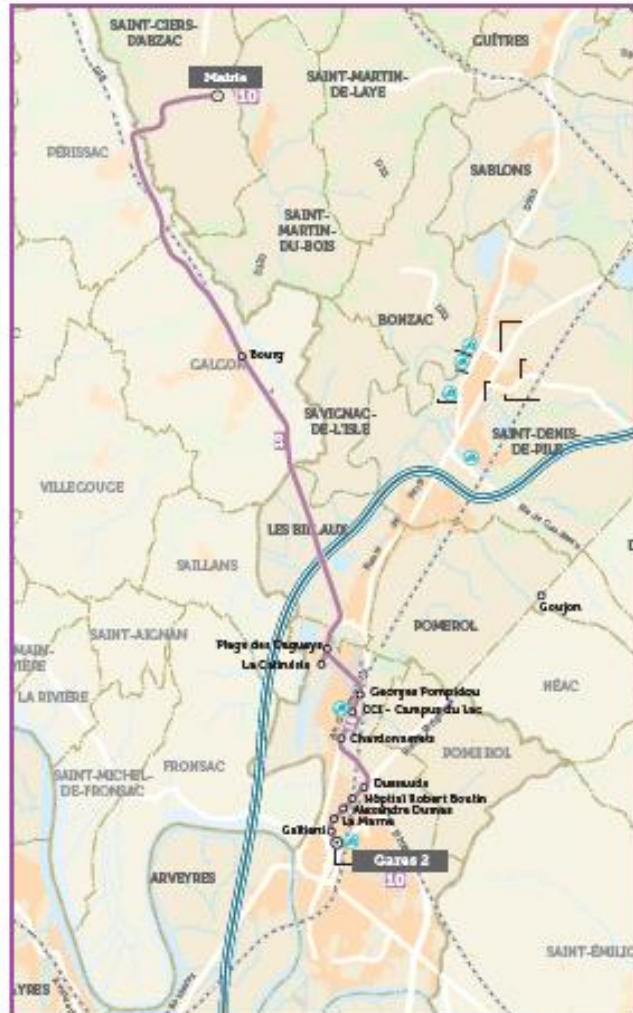
Renvois					
SAINT-QUENTIN-DE-BARON-Mairie	06:35	08:22	10:57	12:43	14:35
SAINT-QUENTIN-DE-BARON-La Magrine	06:37	08:24	10:59	12:45	14:37
SAINT-QUENTIN-DE-BARON-Les Vignes de Bisqueyтан	06:39	08:26	11:01	12:47	14:39
SAINT-QUENTIN-DE-BARON-Le Bourcey	06:40	08:27	11:02	12:48	14:40
NERIGEAN-Jean Bordes	06:42	08:29	11:04	12:50	14:42
NERIGEAN-Mairie	06:43	08:30	11:05	12:51	14:43
NERIGEAN-Le Noble	06:44	08:31	11:06	12:52	14:44
NERIGEAN-Le Moulin	06:45	08:32	11:07	12:53	14:45
SAINT-GERMAIN-DU-PUCH-Cramillan	06:47	08:34	11:09	12:55	14:47
SAINT-GERMAIN-DU-PUCH-Le Genestas	06:48	08:35	11:10	12:56	14:48
SAINT-GERMAIN-DU-PUCH-Le Poteau	06:51	08:38	11:13	12:59	14:51
SAINT-GERMAIN-DU-PUCH-Beaupied	06:53	08:40	11:15	13:01	14:53
SAINT-GERMAIN-DU-PUCH-Ecoles	06:56	08:42	11:17	13:04	14:56
VAYRES-Senau	07:00	08:45	11:20	13:08	15:00
VAYRES-Senau-Aire de Covoiturage	07:00	08:45	11:20	13:08	15:00
ARVEYRES-Brondeau du Tertre	07:03	08:48	11:22	13:11	15:03
ARVEYRES-Bourg	07:04	08:48	11:23	13:12	15:04
ARVEYRES-Port du Noyer	07:08	08:52	11:27	13:16	15:08
LIBOURNE-De Lattre de Tassigny	07:10	08:54	11:29	13:18	15:10
LIBOURNE-Cours des Girondins	07:11	08:55	11:30	13:19	15:11
LIBOURNE-Joffre	07:12	08:56	11:31	13:20	15:12
LIBOURNE-Cours Tourny	07:13	08:57	11:32	13:21	15:13
LIBOURNE-Chanzy	07:14	08:58	11:33	13:22	15:14
LIBOURNE-Gares 2	07:16	09:00	11:35	13:23	15:15

En direction de : Saint-Quentin-de-Baron Mairie

Samedi

Renvois					
LIBOURNE-Gares 2	12:05	15:30	18:10	19:15	
LIBOURNE-Max Linder	12:07	15:32	18:12	19:17	
LIBOURNE-Pont de Fronsac	12:08	15:33	18:13	19:18	
LIBOURNE-Les Deux Tours	12:09	15:34	18:14	19:19	
LIBOURNE-Pont de Bordeaux	12:10	15:35	18:15	19:20	
ARVEYRES-Port du Noyer	12:12	15:37	18:17	19:22	
ARVEYRES-Bourg	12:16	15:41	18:21	19:26	
ARVEYRES-Brondeau du Tertre	12:17	15:42	18:22	19:27	
VAYRES-Senau-Aire de Covoiturage	12:19	15:44	18:24	19:29	
VAYRES-Senau	12:19	15:44	18:24	19:29	
SAINT-GERMAIN-DU-PUCH-Ecoles	12:23	15:48	18:28	19:33	
SAINT-GERMAIN-DU-PUCH-Le Poteau	12:27	15:52	18:32	19:37	
SAINT-GERMAIN-DU-PUCH-Beaupied	12:29	15:54	18:34	19:39	
SAINT-GERMAIN-DU-PUCH-Le Genestas	12:31	15:56	18:36	19:41	
SAINT-GERMAIN-DU-PUCH-Cramillan	12:32	15:57	18:37	19:42	
NERIGEAN-Le Moulin	12:34	15:59	18:39	19:44	
NERIGEAN-Le Noble	12:35	16:00	18:40	19:45	
NERIGEAN-Mairie	12:36	16:01	18:41	19:46	
NERIGEAN-Jean Bordes	12:38	16:03	18:43	19:48	
SAINT-QUENTIN-DE-BARON-Le Bourcey	12:39	16:04	18:44	19:49	
SAINT-QUENTIN-DE-BARON-Les Vignes de Bisqueyтан	12:40	16:05	18:45	19:50	
SAINT-QUENTIN-DE-BARON-La Magrine	12:41	16:06	18:46	19:51	
SAINT-QUENTIN-DE-BARON-Mairie	12:43	16:08	18:48	19:53	

PLAN DE LA LIGNE **10**



Ligne

10

En direction de : Libourne Gares 2

Lundi à Samedi Hiver

Renvois						
SAINT-CIERS-D'ABZAC-Mairie	07:45	09:05	12:45	16:00	17:25	18:45
GALGON-Bourg	07:55	09:15	12:55	16:10	17:35	18:55
LIBOURNE-Plage Des Dagueys	08:06	09:26	13:06	16:21	17:46	19:06
LIBOURNE-La Calinésie	08:06	09:26	13:06	16:21	17:46	19:06
LIBOURNE-Plage Des Dagueys	08:07	09:27	13:07	16:22	17:47	19:07
LIBOURNE-Industrie	08:08	09:28	13:08	16:23	17:48	19:08
LIBOURNE-Georges Pompidou	08:09	09:29	13:09	16:24	17:49	19:09
LIBOURNE-CCI	08:10	09:30	13:10	16:25	17:50	19:10
LIBOURNE-Chardonnerets	08:11	09:31	13:11	16:26	17:51	19:11
LIBOURNE-Dussaude	08:12	09:32	13:12	16:27	17:52	19:12
LIBOURNE-Hôpital Robert Boulin	08:15	09:35	13:15	16:30	17:55	19:15
LIBOURNE-Alexandre Dumas	08:16	09:36	13:16	16:31	17:56	19:16
LIBOURNE-La Marne	08:16	09:36	13:16	16:31	17:56	19:16
LIBOURNE-Gallieni	08:17	09:37	13:17	16:32	17:57	19:17
LIBOURNE-Gares 2	08:19	09:39	13:19	16:34	17:59	19:19

En direction de : St Ciers d'Abzac Mairie

Lundi à Samedi Hiver

Renvois				
LIBOURNE-Gares 2	08:25	12:05	15:20	18:05
LIBOURNE-Gallieni	08:26	12:06	15:21	18:06
LIBOURNE-La Marne	08:27	12:07	15:22	18:07
LIBOURNE-Alexandre Dumas	08:28	12:08	15:23	18:08
LIBOURNE-Hôpital Robert Boulin	08:30	12:10	15:25	18:10
LIBOURNE-Dussaude	08:30	12:10	15:25	18:10
LIBOURNE-Chardonnerets	08:33	12:13	15:28	18:13
LIBOURNE-CCI	08:34	12:14	15:29	18:14
LIBOURNE-Georges Pompidou	08:35	12:15	15:30	18:15
LIBOURNE-Industrie	08:36	12:16	15:31	18:16
LIBOURNE-Plage Des Dagueys	08:38	12:18	15:33	18:18
LIBOURNE-La Calinésie	08:38	12:18	15:33	18:18
LIBOURNE-Plage Des Dagueys	08:39	12:19	15:34	18:19
GALGON-Bourg	08:49	12:29	15:44	18:29
SAINT-CIERS-D'ABZAC-Mairie	08:59	12:39	15:54	18:39

